

CHARTE DE LA TERRASSE

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à La Terrasse, utilisant le matériel de La Terrasse et ce, durant toute la durée définie par La Terrasse.

Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

L'espace est ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi. Pour d'autres horaires nous consulter. L'accès à la Terrasse se fait au moyen d'une carte magnétique. Celle-ci sera programmée pour une durée limitée et définie par l'abonnement choisi par le télétravailleur. Le droit d'accès réglé à la journée, la quinzaine ou au mois est valable pour une personne. Le télétravailleur ne pourra utiliser les services de La Terrasse qu'une fois son droit d'accès réglé. Le nombre de postes de télétravail étant limité et afin d'assurer à chacun de profiter au mieux des services de la Terrasse, il est nécessaire d'effectuer une réservation auprès des responsables, par téléphone, par mail - ayant reçu une réponse - ou directement à la Terrasse. Le télétravailleur pourra recevoir des clients mais il devra le préciser à la réservation. Une caution de CINQ EURO par chèque non encaissé sera demandée pour le badge.

La Terrasse est un espace de télétravail. Il est nécessaire de venir équipé d'un ordinateur portable avec ses propres accessoires. Seuls, les ordinateurs, tablettes, téléphones et autres appareils électriques nécessaires à l'activité professionnelle. Se rapprocher des responsables de La Terrasse pour du matériel de forte puissance.

Le droit d'entrée à La Terrasse donne droit à l'accès à ses locaux situés à l'Hôtel d'Entreprises à Saint-Affrique, à une alimentation électrique, à un accès au réseau Internet, à une imprimante format A4 pour des tirages maximum de 10 feuillets, à un coin détente équipé de casiers privatifs, d'un point d'eau, bouilloire, machine à café, réfrigérateur et four micro-onde. Le flux des données informatiques peut aller jusqu'à 50Mb/s selon les données techniques fournies par notre opérateur Orange, la Terrasse ne peut être tenu responsable si le débit est plus faible. En cas de rupture du flux Internet non annoncé lors de la réservation d'un poste de travail, et de plus d'une heure en présence du télétravailleur, un crédit d'une journée sera alloué.

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalée aux responsables.

Chacun ayant aujourd'hui un téléphone portable, l'utilisation de la ligne fixe de La Terrasse est réservée à ses responsables.

Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre est dérangement, le lui signaler poliment; être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone. Respecter le besoin de silence des utilisateurs.

Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs pour écouter de la musique ainsi que vos vidéos

La Terrasse est un bureau « Open Space », donc vérifiez à l'avance si votre activité est compatible avec les règles et chartes de La Terrasse. Certaines activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace.

Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de l'espace La Terrasse.

Il est interdit aux personnes de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est interdit de fumer dans l'espace La Terrasse

Mégots: jamais dans le jardin ou dans les poubelles de La Terrasse (pour préserver le nez sensible des non-fumeurs) mais dans les cendriers prévus à l'extérieur du bâtiment Occitan.

Merci de ne pas fumer dans le bâtiment Occitan ou aux abords immédiats de celui-ci.

Des caméras de vidéo-surveillance sont installées dans l'espace de vie de la Terrasse. Elles ont pour but de garantir la sécurité des télétravailleurs, de réguler les entrées et les sorties. Les images enregistrées seront visionnées en cas de dégradations.

Ne pas manger ou déposer de nourriture sur les tables des autres membres.

Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu, ou manipulé de la nourriture (tables et sol) — particulièrement les grandes tables des salles de réunion qui doivent rester prêtes à recevoir des clients.

Se servir du réfrigérateur et dans des étagères, et ne pas hésiter à mettre à la poubelle les denrées périmées rencontrées.

Faire la vaisselle au fur et à mesure; ne pas entreposer de vaisselle sale sur les bords de l'évier.

Ranger la vaisselle propre et sèche.

Le matériel laissé à La Terrasse l'est sous la responsabilité de son propriétaire. La Terrasse décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts. Il est recommandé

aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile, même si La Terrasse a également souscrit une assurance à cet effet. Des casiers à clé sont gracieusement mis à la disposition des télétravailleurs. Il est interdit d'y stocker des produits inflammables, corrosifs, susceptibles de dégager des émanations gazeuses ou mal odorantes. Une caution de DIX EURO par chèque non encaissé sera demandée pour la clé du casier.

L'accès de la Terrasse est strictement interdit aux animaux.

La Terrasse est une action mise en place par la Communauté de Communes du Saint-Affricain en partenariat avec la SEML SACA qui est seule accréditée à encaisser les participations et forfaits d'utilisation des services de La Terrasse.

Les tarifs de La Terrasse sont annexés à ce document.

Consignes à suivre

Respecter les lieux et le matériel, nettoyer après soi

Utiliser les ressources partagées (café, imprimante) de façon raisonnable

Respecter les besoins de calme d'autrui

Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace, le voisinage, ...

Parquer les voitures dans le parking de l'espace et dans les aires publiques (valable aussi pour clients et visiteurs)

Fermer stores, fenêtres, et portes quand on part en dernier

Ce règlement entre en application le 19/05/2015, copie remise à toute personne utilisant les services de La Terrasse.

Fait à Saint-Affrique

Lu et approuvé, bon pour accord.

Nom et prénom du l'utilisateur.

Signature de l'utilisateur